

Séance plénière

Commission

Locale de l'Eau

10 octobre 2019

Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du 26/02
- II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE
- III. Débat sur le prochain Programme de Mesures du SDAGE
- IV. Programme d'actions de la CLE
- V. Demande de précision du protocole de gestion volumétrique
- VI. Questions diverses
 - 1) Avis émis par le Bureau de la CLE
 - 2) Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019
 - 3) Questionnaire sur le rôle de la CLE
- VII. État de la ressource
- VIII. Retour d'expérience sur le développement de nouvelles filières agricoles

I. Approbation du compte-rendu

Séance du 26 février 2019

Voir document transmis

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

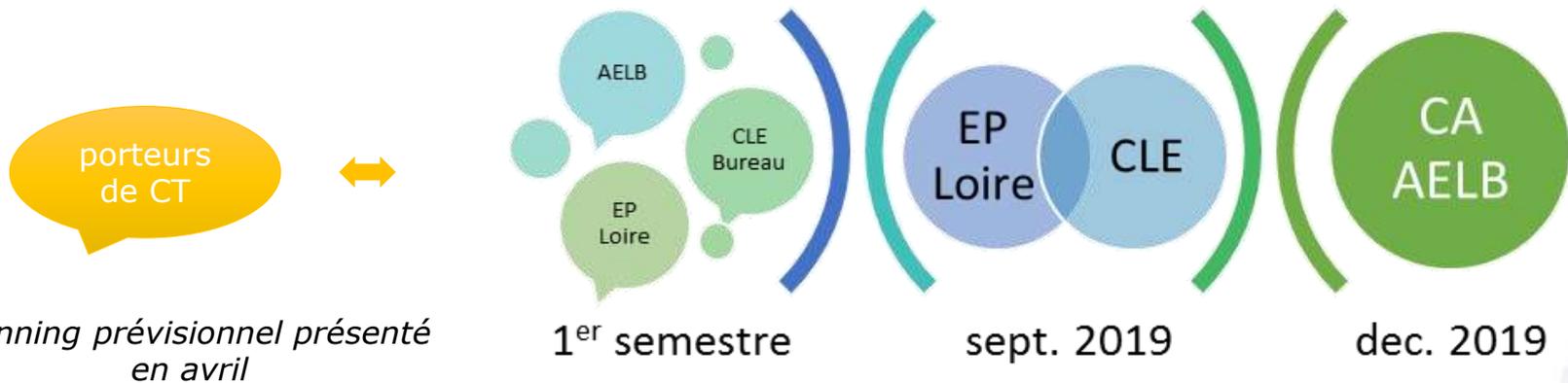
Principes et intérêts

- Construire une vision partagée de la **mise en œuvre** du SAGE sur 6 ans
 - CLE
 - AELB
 - Structure porteuse – EP Loire
- Programme d'actions prévisionnel de la CLE
- Pistes de mutualisation:
 - avec les Contrats territoriaux
 - avec d'autres SAGE
 - éventuellement d'autres structures/acteurs

NB: la réflexion sur la mutualisation se traduit par des **engagements dont le respect conditionne le maintien du taux d'aide financière maximal pour l'animation des SAGE au-delà de 2021.**

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Construction et calendrier



Contenu

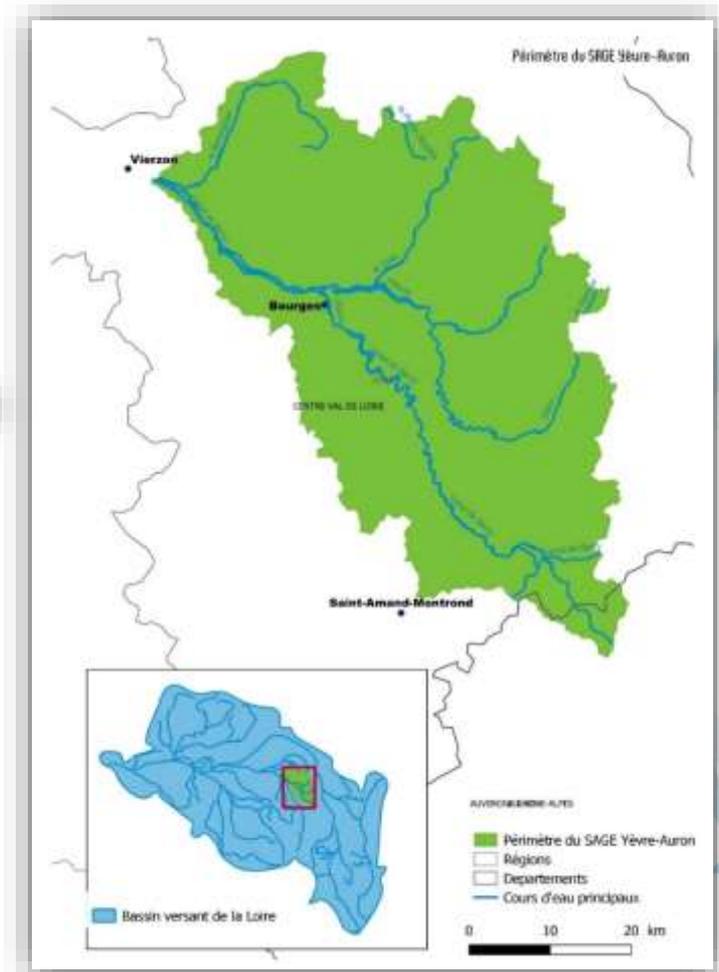
2 axes principaux

1. État des lieux de la gouvernance de l'eau
2. Plan d'actions pluriannuel

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

État des lieux de la gouvernance sur le SAGE

- Historique du SAGE



II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

• Gouvernance du SAGE

- La CLE – 43 membres
- Le Bureau de CLE – 16 membres
 - Assister le Président
 - Préparer les dossiers et les séances plénières
 - Émettre des avis par délégation
 - Suivre et coordonner les différentes études

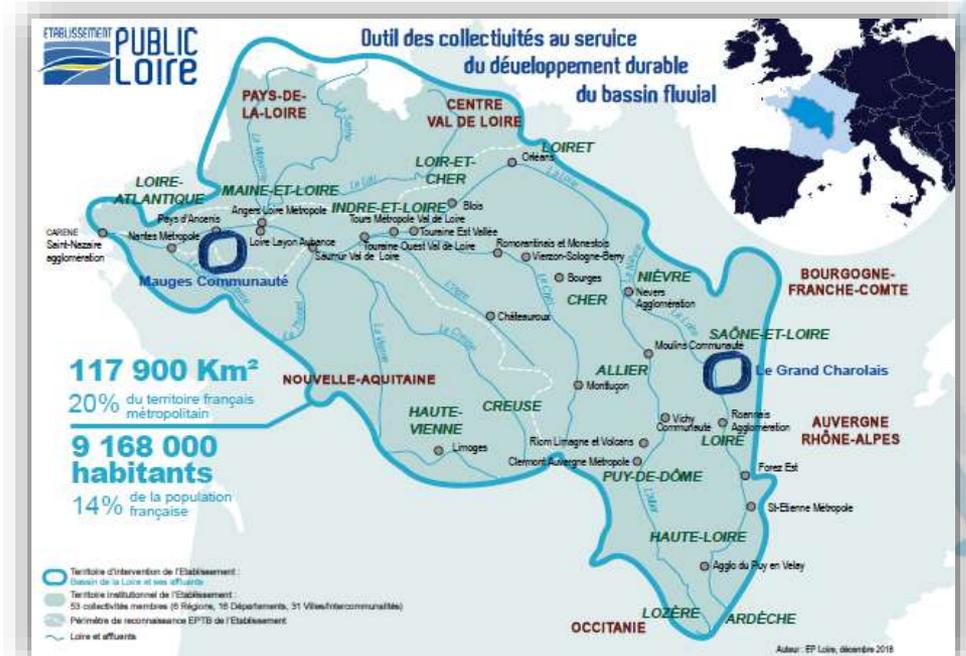


• La structure porteuse

- 2005-2014: CD18



- Depuis 2014: EP Loire



II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

- La cellule animation
 - organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions ;
 - préparer et rédiger les avis de la CLE dans le cadre des procédures de consultation administrative ;
 - assurer le portage des actions confiées à la structure porteuse en phase d'élaboration, mise en œuvre et révision (études – produits de sensibilisation et de communication à l'attention de différents publics) ;
 - accompagner et suivre les différents maitres d'ouvrages d'opérations déclinant le SAGE.

Année	Équivalent temps plein (ETP) valorisé par nature de missions						Nombre total d'ETP valorisés	Montant total des dépenses d'animation
	Animateur	Secrétariat	Appui administratif et financier	SIG	Continuité écologique	Encadrement - renforcement des synergies		
2017	1*	0,130	0,075	0,118	0,024	0,103	1,45	57 616 €
2018	1	0,124	0,068	0,105	0,021	0,091	1,41	67 807 €
2019**	1.25	0,098	0,089	0,105	0,074	0,091	1.71	89 173 €

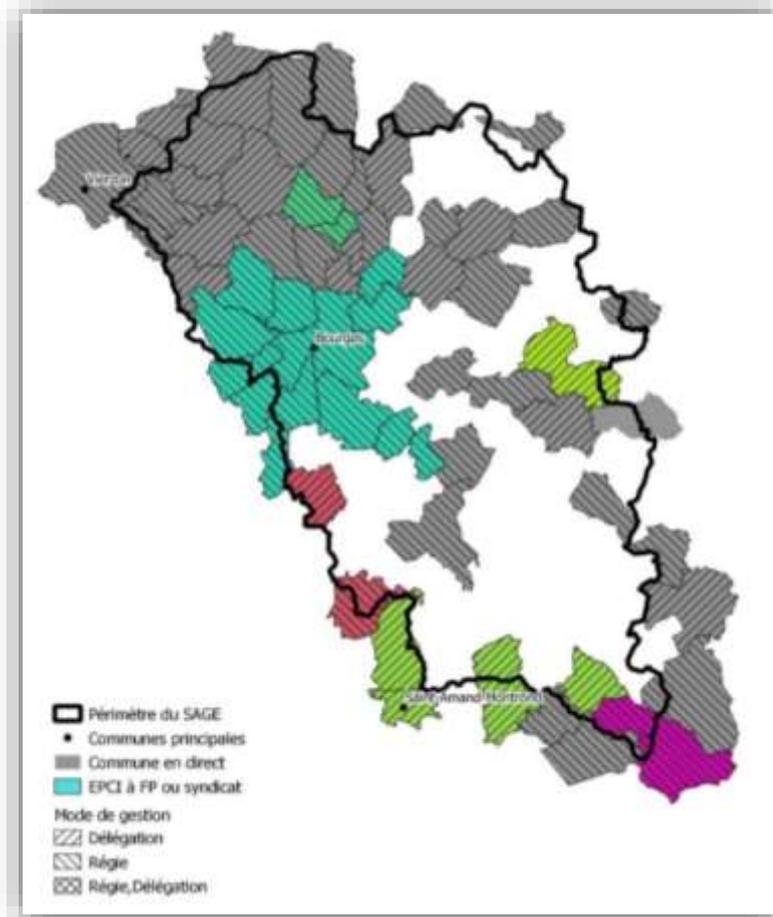
(*) : le poste a été vacant durant 4 mois en 2017

(**) : éléments prévisionnels

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Structures sur le territoire (124 communes)

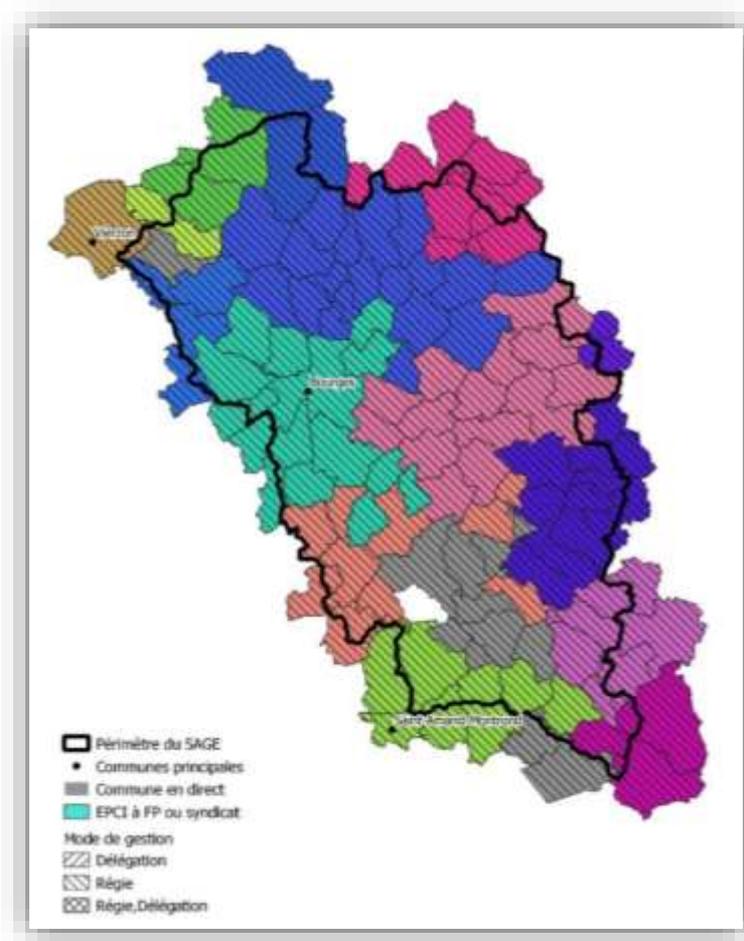
- Assainissement collectif



- 3 missions: collecte, transport, dépollution
- 44 services de collecte – 86% sont des communes
- Prédominance de la gestion en régie

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

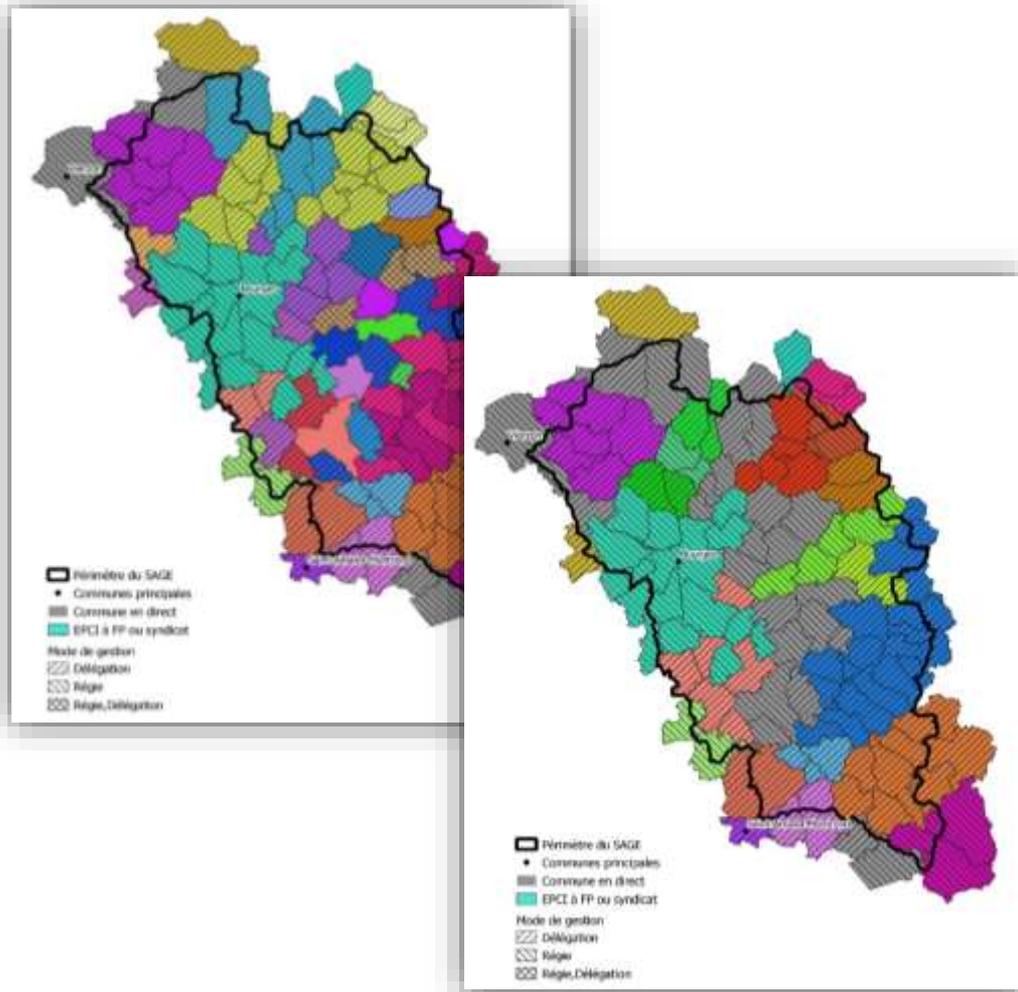
- Assainissement non collectif



- 26 services de collecte – 12 sont des communes
- Près de 90% des communes ont délégué la compétence à un EPCI-FP ou un Syndicat
- Compétence assurée en régie uniquement

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

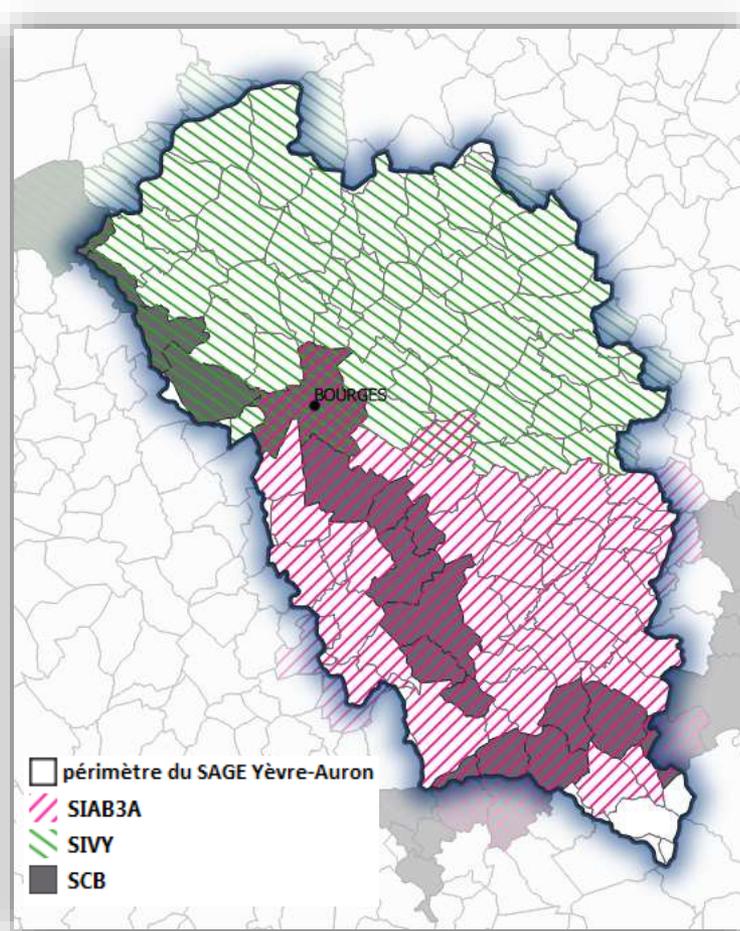
- Eau potable



- 3 missions: production, transfert, distribution
- 52 services différents, 70% sont des groupements
- Près de 95% des communes ont délégué la compétence à un EPCI-FP ou un Syndicat
- Gestion en délégation majoritairement (74%)

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

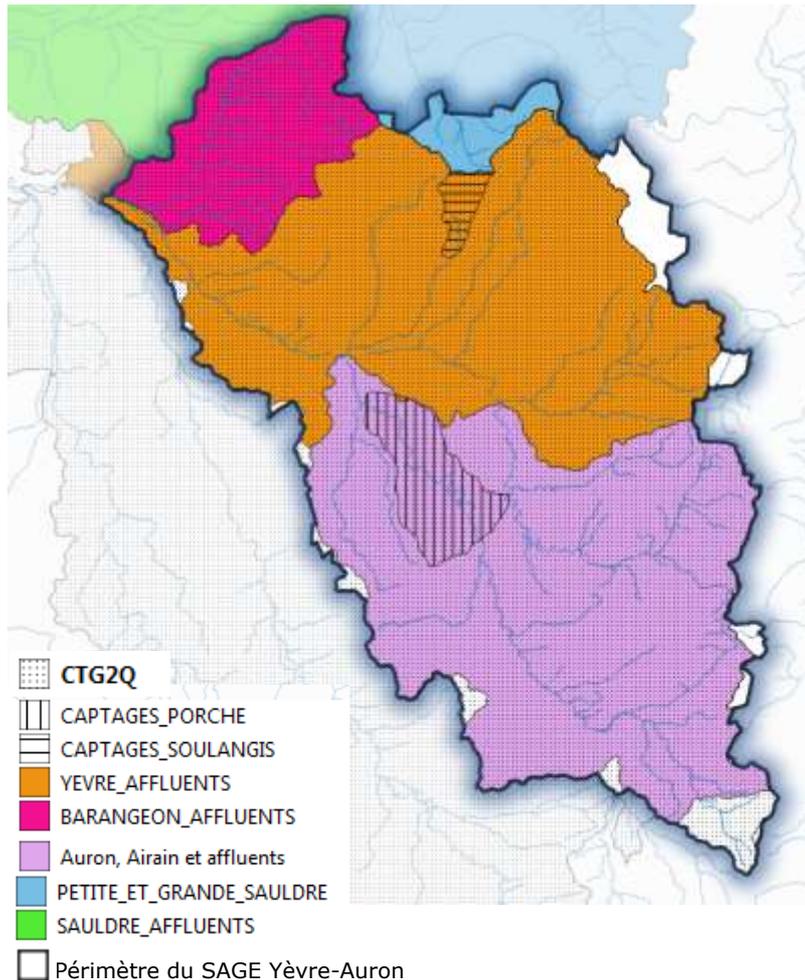
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



- 3 Syndicats mixtes
 - SIVY
 - SIAB3A
 - SCB – uniquement pour le canal
- 2 EPCI FP en direct - à la marge du territoire et avec des délégations partielles

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Les Contrats territoriaux sur le SAGE



- 3 CT Milieux Aquatiques
- 1 contrat de captage – Le Porche
- 1 CTG2Q
- + 1 ancien contrat de captage -> groupe 30000 au 1^{er} janv. 2019 – captage de Soulangis

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Les mutualisations déjà mises en œuvre

- En inter-SAGE, ou inter-CT, portés par l'EP Loire

SAGE Yèvre-Auron porté par EP Loire + 9 autres SAGE
=

- Mutualisation de « fonctions supports »

Secrétariat administratif et financier, SIG, thématique (continuité écologique), synergie

+ *soutient des services: communication, marchés publics, qualité des eaux, informatique, prévention des inondations*

+

- Mutualisation d'actions transversales

Acquisition de logiciel, développement de base de données

Restitution connaissances changement climatique, étude potentialité ZEC...

- Avec les SAGE voisins

- Appui à la CA18 pour l'élaboration du CTGQQ – renfort mutualisé / SAGE Cher amont
- Journée de sensibilisation commune / SAGE Cher amont et Cher aval
- Réunion de Bureaux inter-Clé / SAGE Cher amont

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Programme d'actions de la CLE

≠

De la mise en œuvre complète du SAGE -> voir le PAGD

=

Mobilisation de la CLE, donc cellule animation + structure porteuse = études/actions menées par le SAGE

Période 2019-2024 avec une cible à mi-parcours

Niveaux de priorité:

+++ : primordial

++ : prioritaire

+ : secondaire

N°	Objectif PAGD	Action	porteur	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE/cellule animation
----	---------------	--------	---------	------------------------	--------------------	--------------------	--

Objectif général 1 : utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau

1.1	Améliorer la connaissance des prélèvements et du fonctionnement de la ressource	Améliorer la connaissance des volumes prélevés par les usages non agricoles	CLE	NC		x	+
		S'approprier l'étude du BRGM sur les contributions du kartz aux crues de l'Yèvre et évaluer les besoins en compléments éventuels (lien nappe/rivière)	CLE / CT	NC	x		+
		Encourager à la prise en compte des affluents dans les arrêtés de restriction des eaux Participer aux réflexions de révision de l'arrêté cadre sécheresse Entammer la réflexion sur la représentativité du point nodal	CLE / EP Loire / DDT	EC	x		x
1.2	Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation	Participer à l'élaboration du CTGQQ, favoriser les conditions de sa gouvernance, accompagner sa mise en œuvre	CLE / EP Loire	<i>gouvernance</i> : EC <i>élaboration</i> : EC <i>mise en œuvre</i> : NC	x	x	+++
		Conduire une étude visant à évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique (impact sur les débits d'étiage, les fréquences de franchissement des seuils et la réduction du prélèvement à conditions climatiques égales)	CLE / EP Loire / CT	NC	x		+++
		Conduire une étude des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires	CLE / EP Loire	NC	x		+++

N°	Objectif PAGD	Action	porteur	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE/cellule animation
----	---------------	--------	---------	------------------------	--------------------	--------------------	--

Objectif général 1 : utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau

1.3	Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage	Favoriser la gestion et les conditions de la concertation locale	CLE / EP Loire	EC	x	x	+
1.4	Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées	Inciter à la réduction et l'optimisation des prélèvements par les collectivités, les industriels et le canal	CLE / EP Loire / CT	EC	x	x	+

Objectif général2: Optimiser l'usage Alimentation en Eau Potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine

2.1	Organiser la gestion de l'AEP au niveau de l'ensemble du territoire et travailler sur les usages	Participer à la définition de la gestion de crise en cas de conditions climatiques exceptionnelles (sècheresse)	CLE / EP Loire	EC	x		+
2.2	Améliorer l'organisation et les rendements des réseaux	Inciter les collectivités (communication)	CLE / EP Loire	EC	x		+
2.3	Pérenniser l'Alimentation en Eau Potable en sécurisant l'approvisionnement, en limitant les pertes et en reconquérant la qualité des eaux souterraines	Participer aux démarche de mise en place de plan d'actions sur les captages prioritaires	CLE / EP Loire		x	x	+

Objectif général3: Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution

3.1	Réduire la pollution agricole						
3.2	Réduire la pollution des collectivités et des particuliers	Participer à l'élaboration du CTGQQ, favoriser les conditions de sa gouvernance, accompagner sa mise en œuvre	CLE / EP Loire	gouvernance : EC élaboration : EC mise en œuvre: NC	x	x	+++
3.3	Réduire les pollutions des industriels						

N°	Objectif PAGD	Action	porteur	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE/cellule animation
----	---------------	--------	---------	------------------------	--------------------	--------------------	--

Objectif général4: Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides

4.1	<i>Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant</i>	Sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau	CLE / EP Loire	EC	x	x	++
		Etudier les potentialités en terme de champs d'expansion des crues	CLE / EP Loire	EC	x		+++
4.2	<i>Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau</i>	Identifier les études complémentaires de connaissance/aide à la décision - exemple: - caractérisation du risque d'érosion des sols et du ruissellement sur le bassin Yèvre-Auron - relations nappes / rivières, en tête de bassin notamment	CLE / CT	NC		x	++
4.3	<i>Restaurer la continuité écologique des cours d'eau</i>	Sensibiliser les propriétaires d'ouvrage	CLE / EP Loire /DDT	EC	x		+
4.4	<i>Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu</i>	Communiquer sur les débits réservés au droit des ouvrages de prise d'eau des plans d'eau et des biefs de moulins					
4.5	<i>Lutter contre les espèces invasives</i>	Sensibiliser les acteurs	CLE /EP Loire/ FDAAPPM A18			x	+
4.6	<i>Améliorer la connaissance sur les zones humides et les protéger</i>	- Evaluer la nécessité, compléter le cas échéant, l'inventaire des zones humides prioritaires	CLE /EP Loire/ DDT	NC		x	++
		- Favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme		EC	x		

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

N°	Objectif PAGD	Action	porteur	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE/cellule animation
----	---------------	--------	---------	------------------------	--------------------	--------------------	--

Objectif général 5 : Développer la connaissance, la communication et les actions concertées

5.1	<i>La mobilisation des acteurs et la valorisation du territoire</i>	Continuer à entretenir la dynamique d'action, d'animation et de communication Déployer les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du SAGE (PAGD - disposition 5.1.2: 1 animateur + 1 technicien si possible)	CLE /EP Loire	EC	x	x	+++
5.2 5.3	<i>La sensibilisation générale : création d'une culture commune autour de l'eau</i> <i>La sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux</i>	Maintenir, faire vivre les outils de communication Valoriser et communiquer sur les données d'impact du changement climatique	CLE /EP Loire	EC	x	x	++
5.4	<i>Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau</i>	Elaborer et mettre à jour le tableau de bord du SAGE Evaluer sa mise en œuvre	CLE /EP Loire	EC	x <i>élaboration TdBord</i>	x <i>MàJ TdB/ Evaluation SAGE</i>	+++

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Mutualisation – articulation SAGE / CT

La CLE doit:

- s'interroger sur les actions nécessaires et leurs maitrise d'ouvrage (MOa)
- Contribuer à l'émergence de MOa sur des thématiques ou de territoires orphelins
- S'impliquer dans l'émergence des CT
- Se tenir informer de la mise en œuvre des CT et participer à leur pilotage

La réflexion sur la mutualisation se traduit par des engagements dont le respect conditionne le maintien du taux d'aide financière maximal pour l'animation des Sage au-delà de 2021.

Il est proposé d'identifier les engagements qui nécessiteraient des moyens d'animation ou de financement supplémentaires, à ne pas considérer dans l'évaluation de l'atteinte de ces objectifs en 2021 -> **cellules grisées**

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Mutualisation – articulation SAGE / CT

Avec les SAGE portés par l'EP Loire

Thème	Objectif	2019-2021	2022-2024	Moyens pour atteindre l'objectif	Freins potentiels	Moyens d'évaluation
animation principale	Pérenniser l'animation dédiée au SAGE Yèvre-Auron	x		Trouver une solution pérenne de financement	impossibilité de mise en œuvre de la majoration de la redevance financement	Echanges financeurs
	Poursuivre l'animation mutualisée avec le SAGE Cher amont (CTG2Q) et l'étendre au SAGE Cher aval	x		Engager une réflexion inter-SAGE afin notamment de trouver une solution financière	Financement	Echanges inter-SAGE et financeurs
	Renforcer les synergies inter-SAGE en renforçant les échanges entre Présidents, animateurs et délégués de l'EP Loire	x		Conférence annuelle des Présidents de CLE et délégués de l'EP Loire Réunion du réseau interne « animateurs SAGE »	-	nombre de réunions
animation thématique	Maintenir voire renforcer les ETP techniques mutualisés (Cf. 2.5.1 - changement climatique, continuité écologique, qualité des eaux, ...)	x		Trouver une solution pérenne d'autofinancement	Eligibilité aux co-financements, notamment de l'Agence de l'eau	Nombre d'agents mutualisés
	Poursuivre la montée en compétence du réseau d'animateurs SAGE	x		Formation et participation aux colloques selon les spécialités techniques attribuées	Turn-over dans les effectifs Temps à consacrer à la spécialité	Nombre de formations et journées suivies
fonctions supports	Maintenir voire renforcer les ETP supports mutualisés (Cf.2.5.1 - secrétariat administratif et financier, géomatique, communication, ...)	x		Trouver une solution pérenne d'autofinancement	Eligibilité aux co-financements, notamment de l'Agence de l'eau	Nombre d'agents mutualisés

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Thème	Objectif	2019-2021	2022-2024	Moyens pour atteindre l'objectif	Freins potentiels	Moyens d'évaluation
fonctions supports	Maintenir voire renforcer les ETP supports mutualisés (Cf.2.5.1 - secrétariat administratif et financier, géomatique, communication, ...)	x		Trouver une solution pérenne d'autofinancement	Eligibilité aux co-financements, notamment de l'Agence de l'eau	Nombre d'agents mutualisés
	Organiser des journées communes d'échange/sensibilisation des CLE Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron	x		Moyens logistiques et intervenants notamment extérieurs	financement, temps à consacrer	Nombre de journées, actions
communication	Développer des outils communs (sites web, biblio'com, expositions, vidéos, plaquettes...)	x	x	Identifier les thématiques communes Disposer de fonction support "communication"	Eligibilité aux co-financements notamment de l'Agence de l'eau	Nombre de produits créés et diffusés
	Mener l'étude de déclinaison opérationnelle des zones d'expansion de crues sur les territoires des SAGE Loir, Allier aval et Yèvre Auron	x		Coordonner l'étude sur les 3 périmètres Assurer l'engagement des EPCI à compétence « GEMAPI » dans la démarche	Appropriation par les acteurs locaux	Etude engagée
études	Engager une réflexion sur une potentielle étude HMUC à l'échelle de la ZRE, voire du bassin, du Cher	x		Prestation mutualisée S'assurer de l'intérêt des acteurs locaux	Financement Mise en cohérence des enjeux et des calendriers	Réflexion initiée
	Analyser les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux en synergie avec le SAGE Cher amont	x		S'assurer de l'accord préalable des acteurs locaux et préciser leurs besoins	Financement Volonté des acteurs locaux à participer	Réflexion initiée
suivi et évaluation des actions	Poursuivre la mise en place de la cartographie interactive permettant de valoriser les données d'état de la ressource et du suivi de la mise en œuvre des SAGE	x	x	Disposer de données bancarisées exploitables Disposer des fonctions supports (géomatique)	-	Nombre de cartes mises en ligne
	Mettre à disposition un tableau de bord actualisé à une fréquence régulière sur la base d'indicateurs communs	x		Disposer des fonctions supports (géomatique, communication)	temps à consacrer	Diffusion du tableau de bord

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Mutualisation – articulation SAGE / CT

Avec les Contrats territoriaux du territoire

Thème	Objectif	CTMA	CTG2Q	CT "captage AEP"	2019-2021	2022-2024	Moyens pour atteindre l'objectif	Freins potentiels	Moyens d'évaluation
Animation	Participer à la définition du contenu du CTG2Q Cher et au pilotage de sa mise en œuvre		x		x	x	Disposer d'ETP d'animation dédiés	capacités à mobiliser l'animation principale Volonté des acteurs locaux	Etat d'avancement du CTG2Q
	Compilation de données "eau" au travers du tableau de bord du SAGE	x	x	x	évaluation	réalisation	Disposer de données bancarisées Disposer de fonctions supports		Nombre de données valorisées
Communication	Compléter l'exposition mutualisée existante inter-syndicats de rivière du département (créer un panneau "SAGE"), participer à son éventuelle actualisation	x			x		Disposer de fonction support (communication)		
	Diffuser de l'information sur l'état d'avancement des programmes d'actions	x	x	x	x	x	Publier des articles sur les pages web spécifiques du site internet du SAGE et dans les lettres numériques Présenter en réunion de CLE les bilans annuels des CT		Nombre de produits créés ou diffusés, nombre de réunions
	Réunions de sensibilisation: - prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme (porteur de PLU/SCOT) - fonctionnalité des zones d'expansion des crues (élus communaux/intercommunaux)	x			x		x	Volonté des acteurs locaux	
	Sensibiliser les propriétaires à la problématique de la continuité écologique	x			x		Disposer de fonction support (thématique, communication...)		Nombre de produits créés/entretiens menés
Etudes	Appropriation de l'étude de déclinaison opérationnelle des zones d'expansion de crues	x				x	Disposer d'ETP d'animation	Volonté des acteurs locaux Financement	Engagement d'actions (préservation/opti-misation)
	Identifier les études complémentaires de connaissance/aide à la décision, par exemple: - caractérisation du risque d'érosion des sols et du ruissellement sur le bassin Yèvre-Auron - compléments éventuels suite à l'étude du BRGM sur les contributions du kartz aux crues de l'Yèvre (lien nappe/ri-vière) - évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique sur les milieux - effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires - ...	x x	x x x	(x)	x	x	Disposer d'ETP d'animation Accord préalable des acteurs locaux et préciser leurs besoins	Financement Volonté des acteurs locaux à participer à ces réflexions	Nombre d'études engagées
	Réfléchir aux pistes possibles de synergie en termes de valorisation, communication des données et besoins en termes de réseaux de suivis	x + cellule ASTER				évaluation	réalisation	Disposer d'ETP support (géomatique, qualité des eaux...)	Temps à consacrer

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Calendrier et budget prévisionnel

- Cellule animation - cible pour 2021:
 - animation principale : 1 ETP + renfort CTGQQ 0.25 à 0,33 ETP (conditionne notamment les cellules grisées)
 - animation thématique (continuité écologique, changement climatique, qualité des eaux) : 0,15 ETP
 - fonctions supports (secrétariat administratif et financier, géomatique, communication) : 0.3 ETP
- Études

II. Feuille de route 2019-

Intitulé	Territoire(s) concerné(s)	Montant prévisionnel (pour l'ensemble des territoires concernés le cas échéant)	Année d'engagement de l'étude	Financiers potentiels
Étude ZEC	Yèvre-Auron	50 000€	2019	AELB (60%) Feder (40%)
Évaluation de l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique	Yèvre-Auron	25 000 €	2020	AELB (50%)
Étude des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires	Yèvre-Auron et Cher amont	160 000 €	2020	AELB (70%)
Étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)	Yèvre-Auron, Cher amont et Cher aval	600 000 €	2021	AELB (70%)
Étude de caractérisation du risque d'érosion des sols et du ruissellement et des relations nappe/rivière en tête de bassin	Yèvre-Auron	45 000 €	2022	AELB (50%)
Évaluation /modification /révision du SAGE	Yèvre Auron	80 000 €	2022	AELB (50%)
TOTAL		960 000 €		

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Opérations aidées	Taux d'aide plafond	%
Pilotage et animation du Sage (en élaboration, approuvé ou en révision)	Prioritaire / Maximal	50% (si non respect engagement feuille de route) / 70%
Études au titre de l'élaboration du Sage	Maximal	70%
Études au titre de la mise en œuvre ou de la révision du Sage	Prioritaire	50%
Études « mobiliser et gérer la ressource »	Voir fiche action QUA-4	HMUC: 70% Volumes prélevables: 70% Étude stratégique locale: 50%
Actions de communication spécifiques au Sage (élaboration, mise en œuvre ou révision)	Prioritaire	50%
Suivi des milieux et de la qualité de l'eau	Voir fiche action SUI_1	Mesures ponctuelles qualité/débit/piézo des CT: 50% Suivi des objectifs spécifiques dans le cadre d'un SAGE: 50% Suivi phyto cadre écophyto: 50%
Information/sensibilisation	Voir fiche action INF_1	Générale: 50% Mobilisation pour consultation organisée par comité de bassin: 70%

II. Feuille de route 2019-2024 de la CLE

Échanges, modifications

Adoption

III. Débat sur le prochain programme de mesures

La demande

Le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne, invite les CLE, sur leurs territoires, à :

- Identifier globalement **les grands enjeux** de la gestion de l'eau,
 - **Les types d'actions prioritaires** adaptées au territoire du SAGE **pour atteindre le bon état des eaux** en 2027
 - **Les difficultés pouvant être rencontrées.**
- donner « mandat » pour l'animateur SAGE qui participera à la concertation technique locale

Le programme de mesures

- ✓ Document de planification
- ✓ Actions pour atteindre le bon état des eaux fixé par la DCE

III. Débat sur le prochain

Objectifs de la DCE



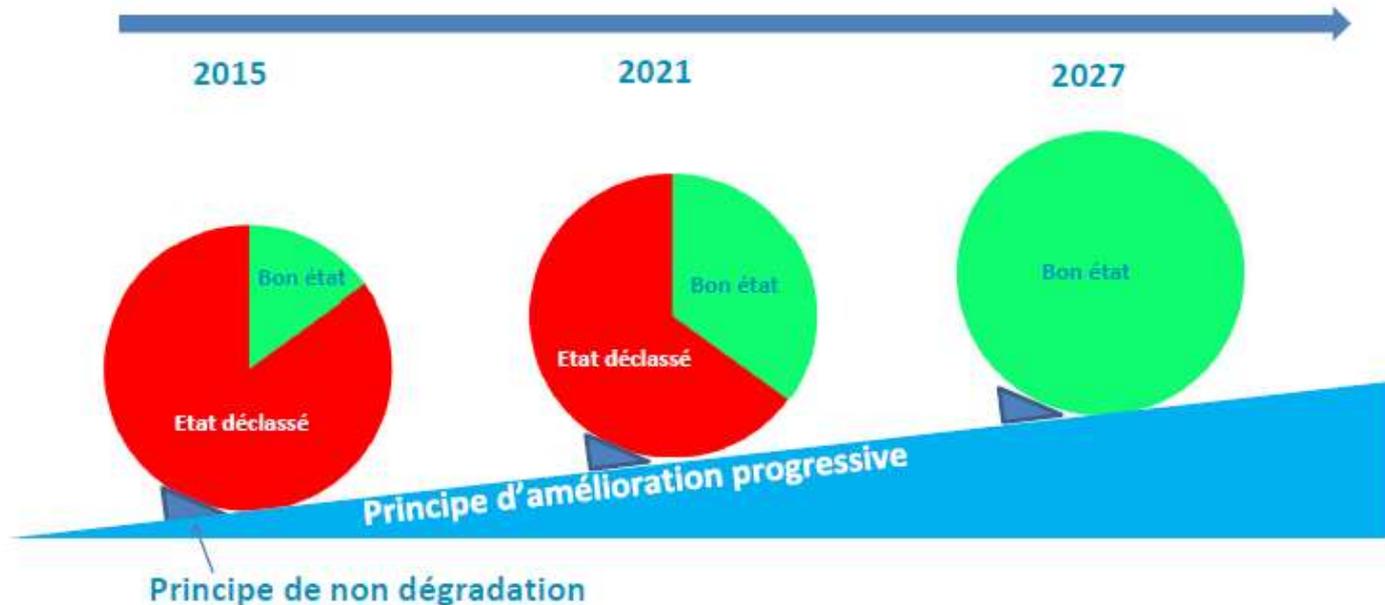
AGENCE FRANÇAISE
DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE



LE DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE
YÈVRE

Amélioration progressive, par cycle de 6 ans...

.. avec pour objectif d'atteindre une bonne qualité des eaux = « bon état »



III. Débat sur le prochain

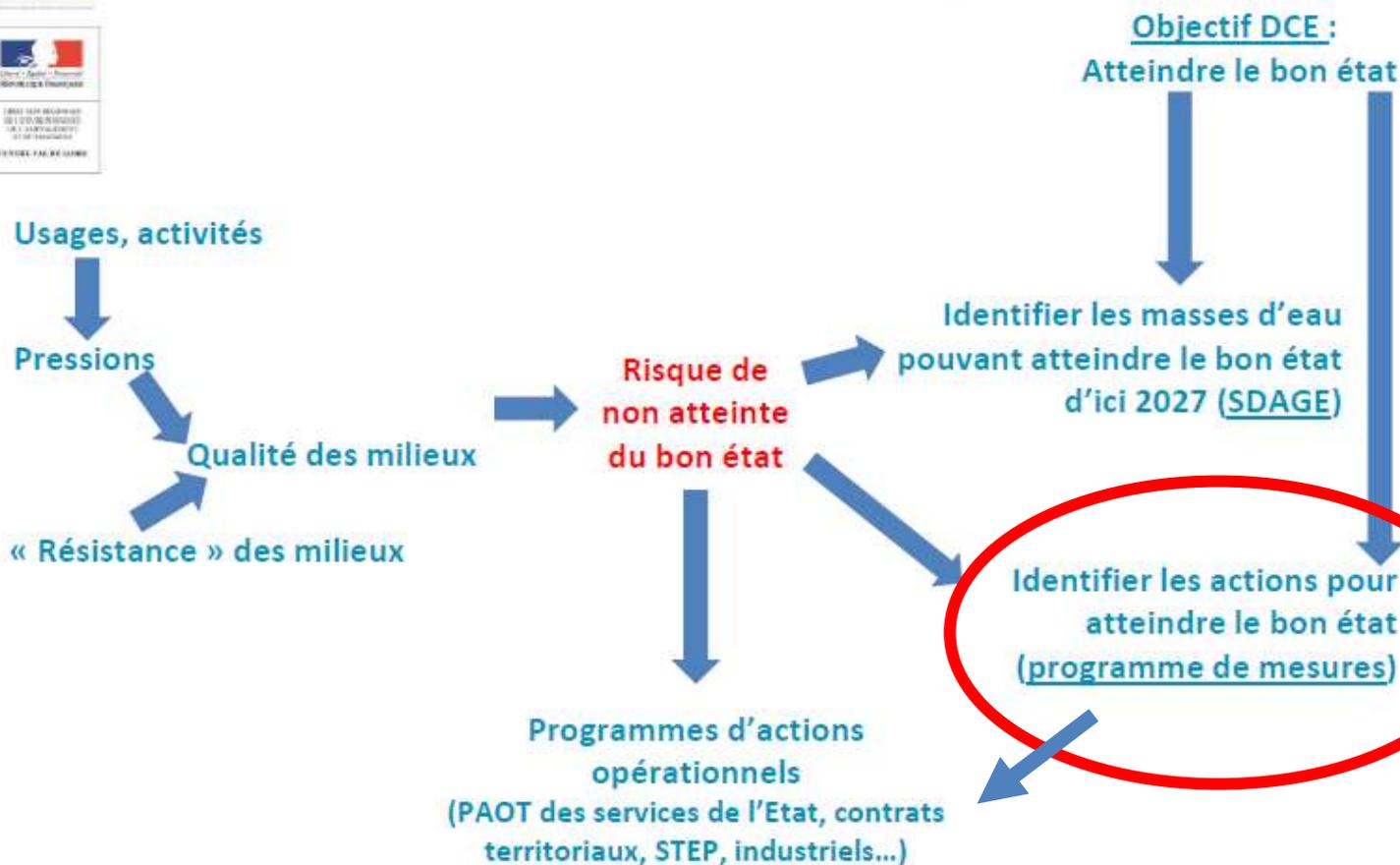


AGENCE FRANÇAISE
DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE



LE DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
ET DE MAYENNE
YÈVRE PAR LE LOIRE

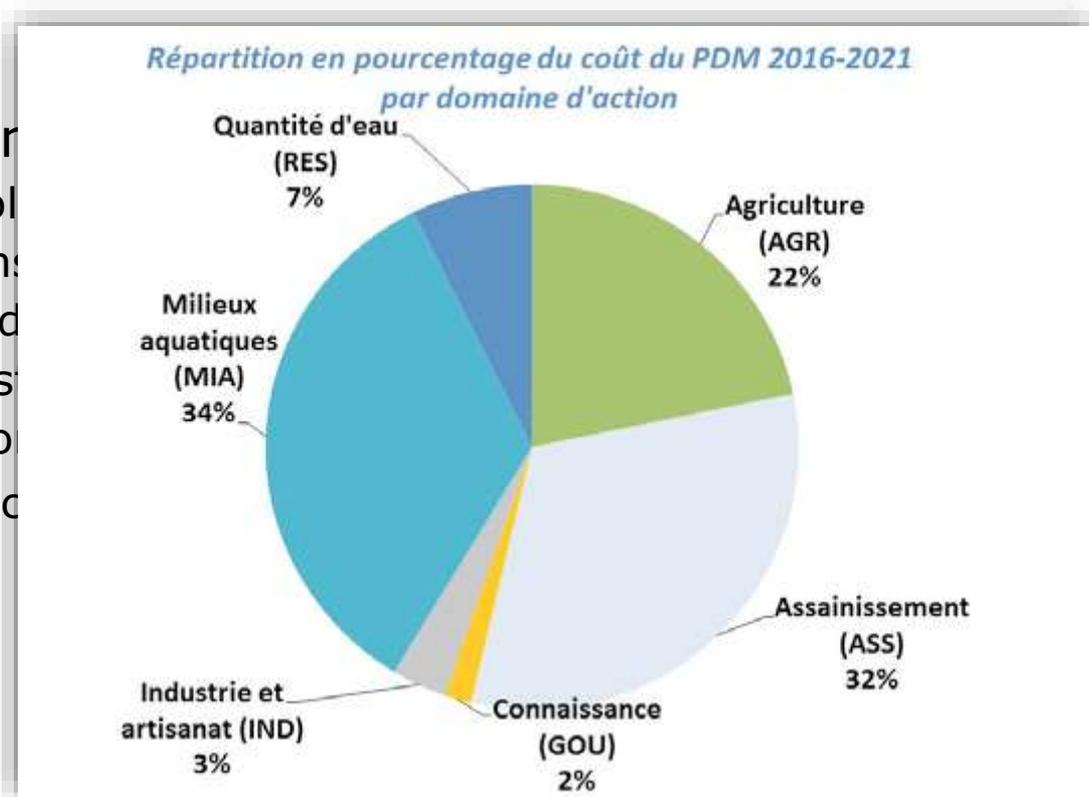
Place centrale du risque de non atteinte du bon état dans le cycle DCE



III. Débat sur le prochain programme de mesures

Le programme de mesures actuel 2016-2021

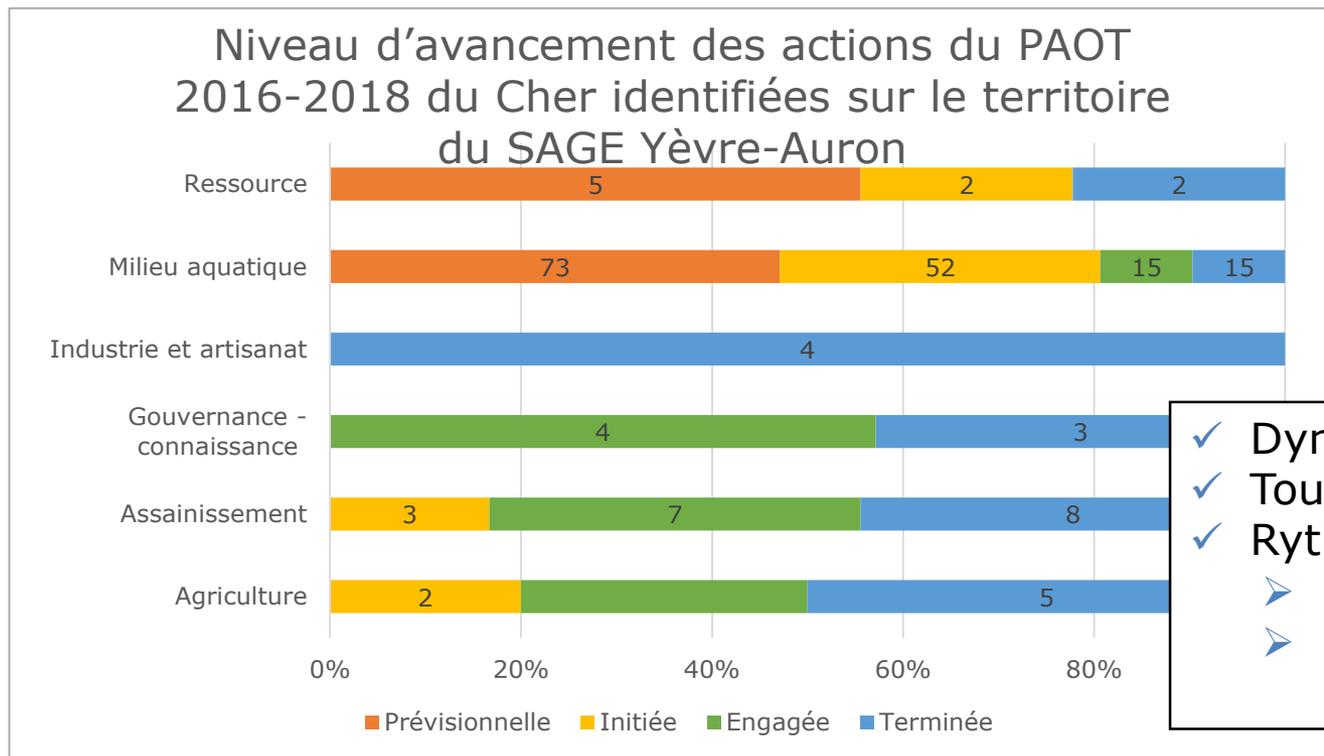
- 2,8 milliards d'euros
- 11 000 mesures
- 5 grands domaines d'intervention
 - l'assainissement des collectivités
 - l'action sur les pollutions
 - l'assainissement des industries
 - la préservation et la ressource
 - la réduction des pressions
 - + un axe transversal : connaissance



III. Débat sur le prochain programme de mesures

État d'avancement

- Apprécié au travers de l'application du PAOT18 2016-2018



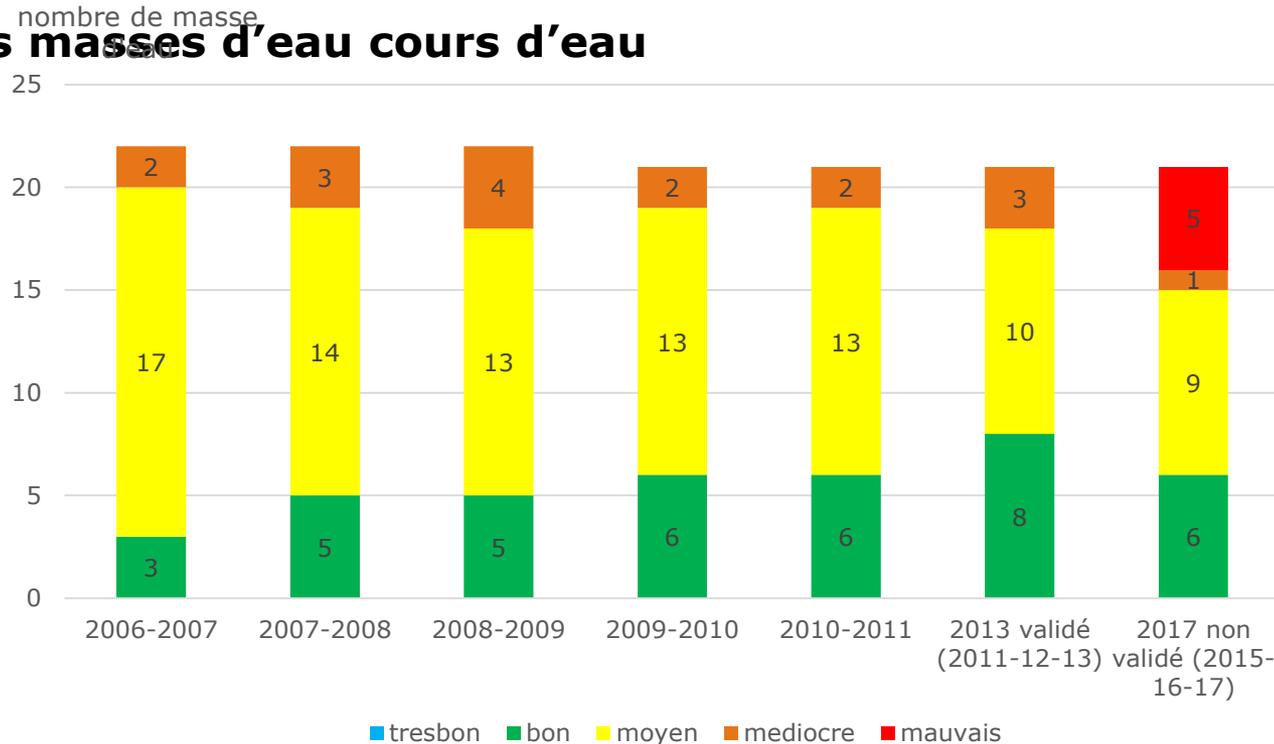
- ✓ Dynamique lancée
- ✓ Tous les domaines
- ✓ Rythme hétérogène:
 - Niveau d'ambition ?
 - Freins potentiels?

Données: DDT 18 au 31/12/2018

III. Débat sur le prochain programme de mesures

L'état des masses d'eau du SAGE et les risques de non atteinte du bon état

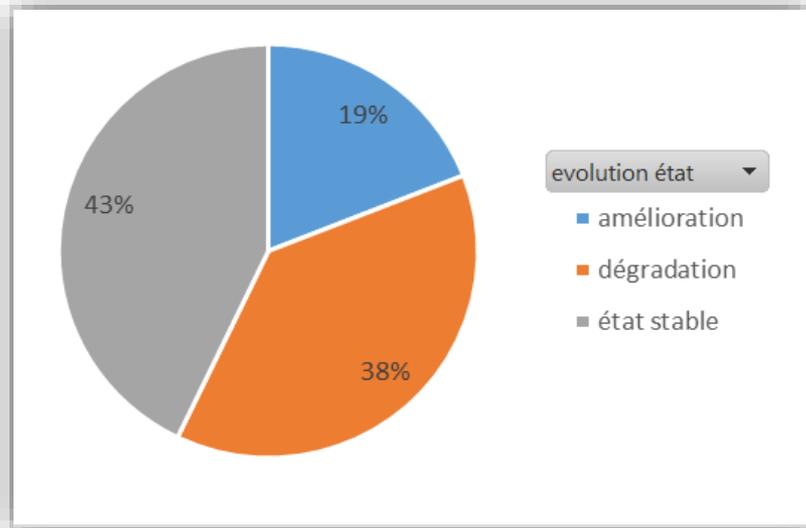
1. Les masses d'eau cours d'eau



évolution de l'état des masses d'eau « cours d'eau » sur le SAGE Yèvre-Auron (source AELB) – NB : l'état 2013 est celui validé dans le SDAGE 2016-2021, l'état 2017 est présenté à titre prévisionnel et doit être validé début novembre par l'AELB

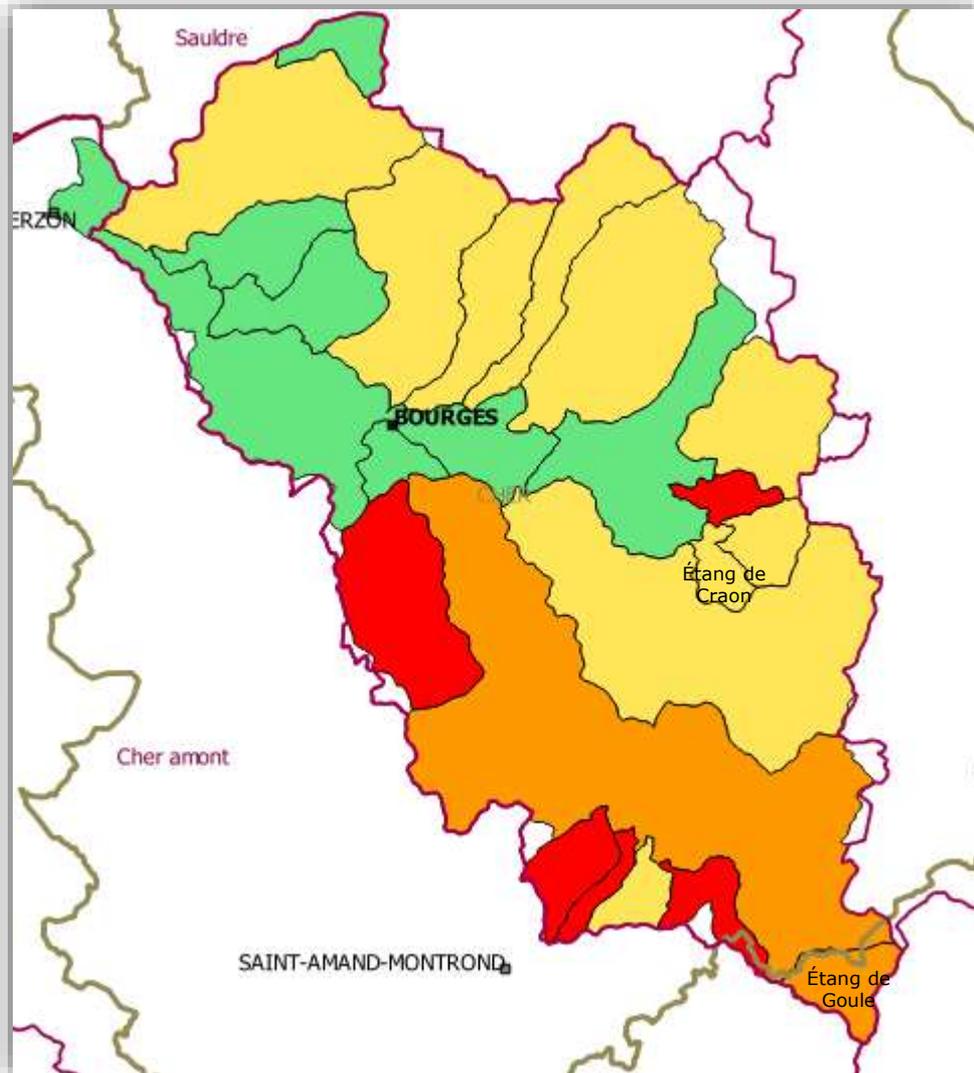
III. Débat sur le prochain programme de mesures

Évolution de l'état des masses d'eau entre l'état validé de 2013 et l'état prévisionnel de 2017 (avant validation)



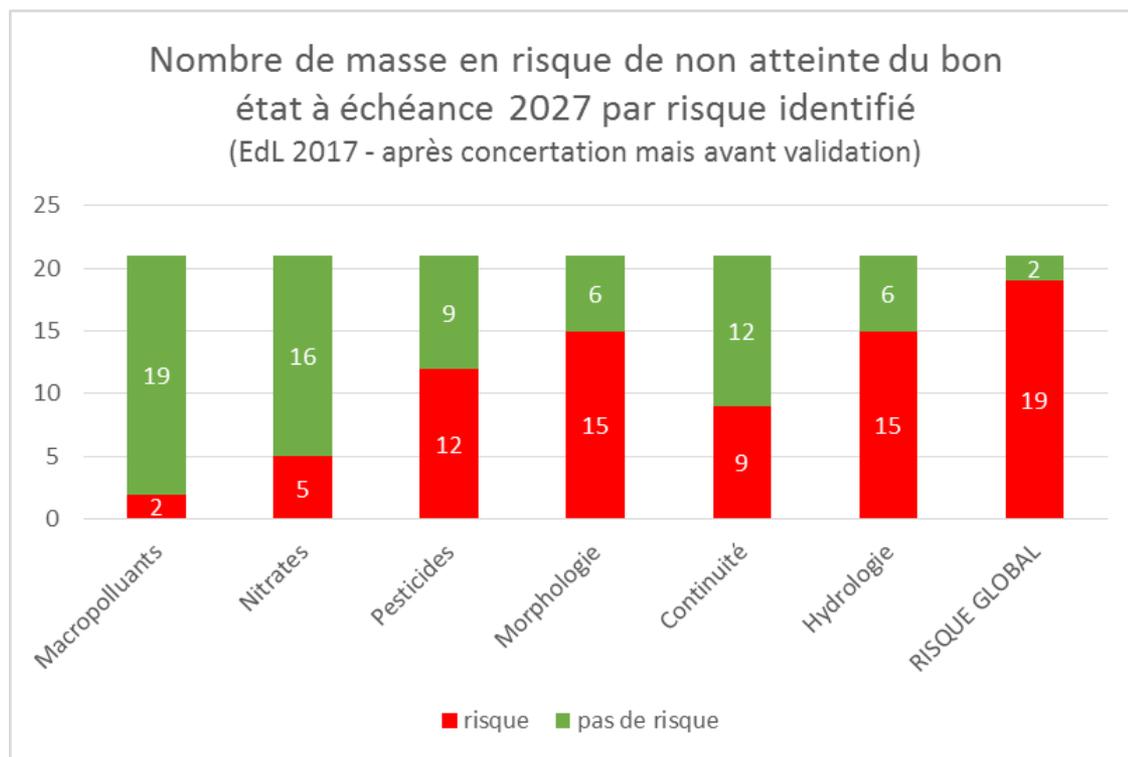
Paramètres de déclassement **principalement biologiques:**

- 7 ME : biologiques
- 7 ME: bio + physico-chimie
- 1 ME: physico-chimie



III. Débat sur le prochain programme de mesures

1. Les masses d'eau cours d'eau



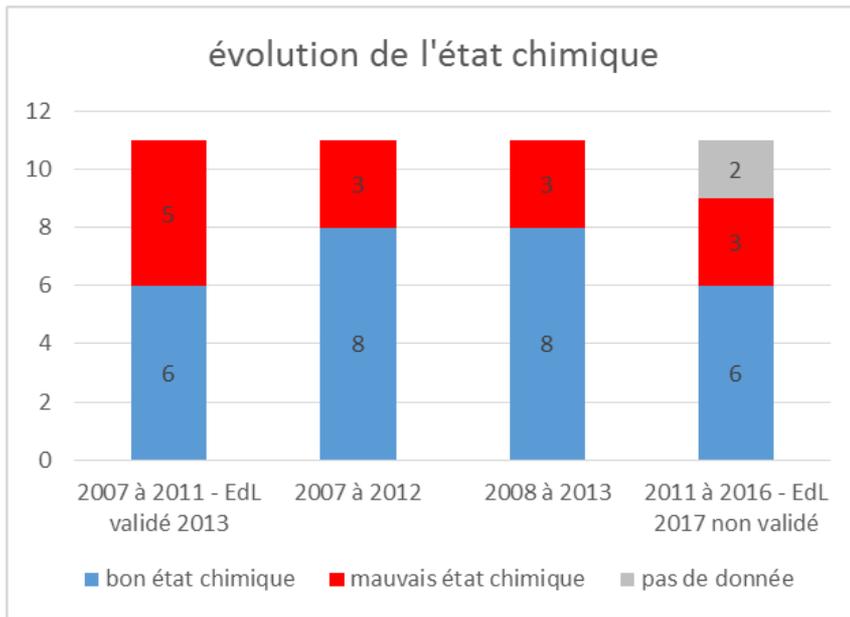
86% des masses d'eau cours d'eau présentent de multiples risques de non atteinte du bon état des eaux.

2 ME plans d'eau:

- Goule: risque nitrates, phosphore & trophie
- Craon: idem + pesticides

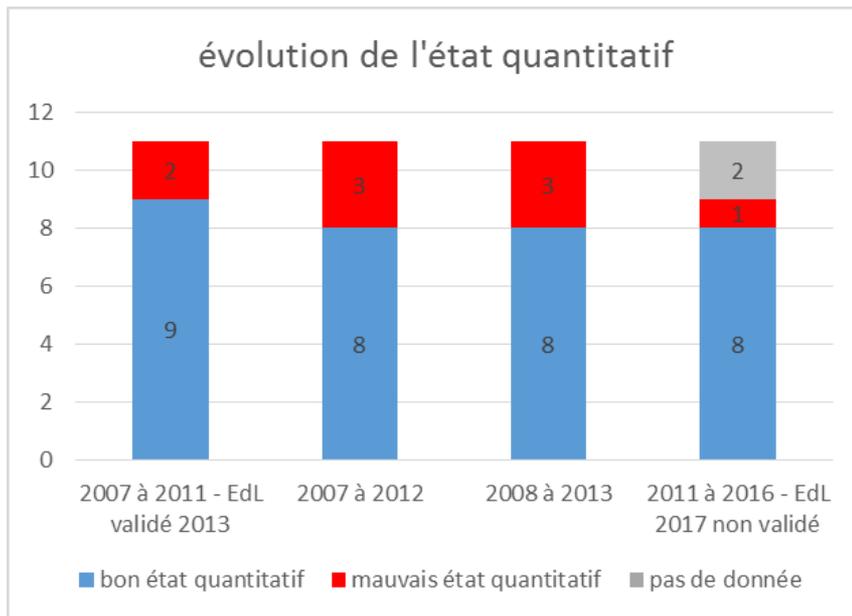
III. Débat sur le prochain programme de mesures

2. Les masses d'eau souterraines



III. Débat sur le prochain programme de mesures

2. Les masses d'eau souterraines

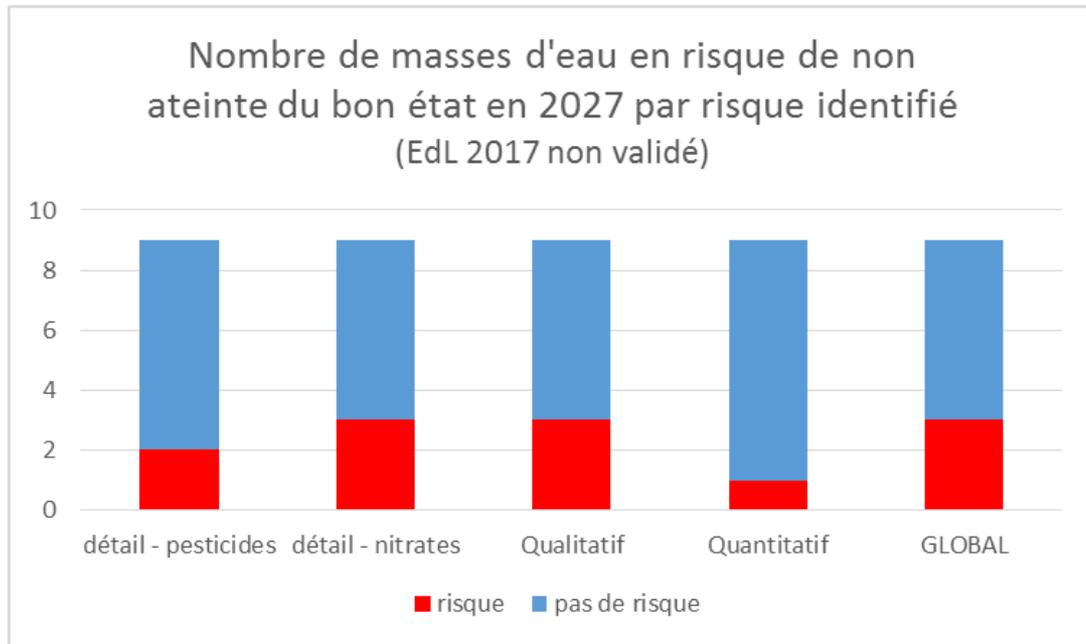


Peu d'évolution de l'état des masses d'eau souterraines



III. Débat sur le prochain programme de mesures

2. Les masses d'eau souterraines

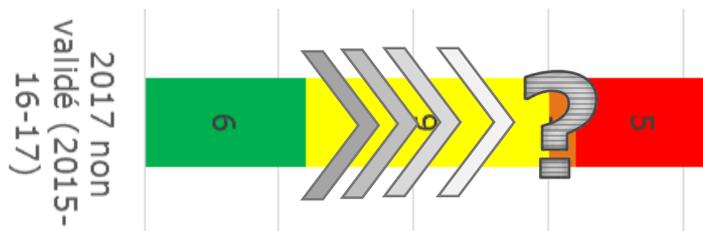


Risques multiples pour 2 nappes

III. Débat sur le prochain programme de mesures

Orientations pour le PdM 2022-2027 sur le SAGE Yèvre-Auron:

1. Niveau d'ambition en terme d'atteinte du bon état des eaux



2. Les actions prioritaires pour répondre à ce niveau d'ambition en fonction des risques de non atteinte du bon état des eaux
 - A. Risque le plus marqué (en nombre de masses d'eau): **quantitatif**
 - B. Suivi de la **morphologie & continuité**
 - C. Risque secondaire: **qualitatif**

<p>Les risques de non atteinte du bon état des masses d'eau Classé du plus au moins fréquent en terme de nombre de ME concernées</p>	<p>Les 5 objectifs généraux du SAGE Yèvre-Auron</p>	<p>Type d'actions prioritaire pour le programme de mesures</p>	<p>Freins et leviers identifiés</p>
<p>Quantitatif (y compris hydrologie des masses d'eau superficielles)</p> <div data-bbox="86 885 401 1042" style="border: 1px solid black; background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 20px;"> <p>Enjeu prioritaire pour la CLE</p> </div>	<p>OG 1° : Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau</p>	<p>Prise en compte du Changement climatique dans les politiques publiques</p> <p>Réduire les pressions sur la ressource avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioritairement des mesures d'économie d'eau <u>dans tous les secteurs</u> - Un accompagnement fort pour l'adaptation des systèmes agricoles et secondairement la mise en place de ressources de substitution le cas échéant <p>Favoriser l'infiltration des eaux pluviales, notamment en secteurs urbains mais également sur l'ensemble des bassins versants grâce à des approches intégrées (trames vertes et bleues, conservation des sols...)</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement - Pérennité des financements <p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTG2Q - Élaboration d'un PTGE - Documents d'urbanisme - Appel à projet AELB
<p>Morphologie, continuité</p>	<p>OG n° 4 : Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites</p>	<p>Restauration hydromorphologique</p> <p>Favoriser les actions multi objectif (restauration milieux et prévention des inondations...)</p>	<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTMA - Communication <p>Freins:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociologiques



<p>Les risques de non atteinte du bon état des masses d'eau Classé du plus au moins fréquent en terme de nombre de ME concernées</p>	<p>Les 5 objectifs généraux du SAGE Yèvre-Auron</p>	<p>Type d'actions prioritaire pour le programme de mesures</p>	<p>Freins et leviers identifiés</p>
<p>Qualité :</p> <ul style="list-style-type: none">- pesticides- nitrates- macropolluants	<p>OG n°2 : Optimiser l'usage alimentation en eau potable et reconquérir la qualité de la ressource souterraine</p> <p>OG n°3 : Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution</p>	<p>Agir sur les pollutions diffuses issues de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none">• limiter les apports,• limiter les transferts• adaptation des systèmes + formation conseil <p>Priorité sur les Aires d'Alimentation de Captage mais pas que.</p> <p>Réduction des substances en milieu industriel</p>	<p>Leviers :</p> <ul style="list-style-type: none">- CT pollutions diffuses- Intégration de critères environnementaux dans la PAC- CTG2Q <p>Freins:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pérennité des financements- Absence de filières locales pour certaines cultures
<p>Enjeu transversal</p>	<p>OG n°4 : Développer la connaissance, la communication et les actions concertées</p>		

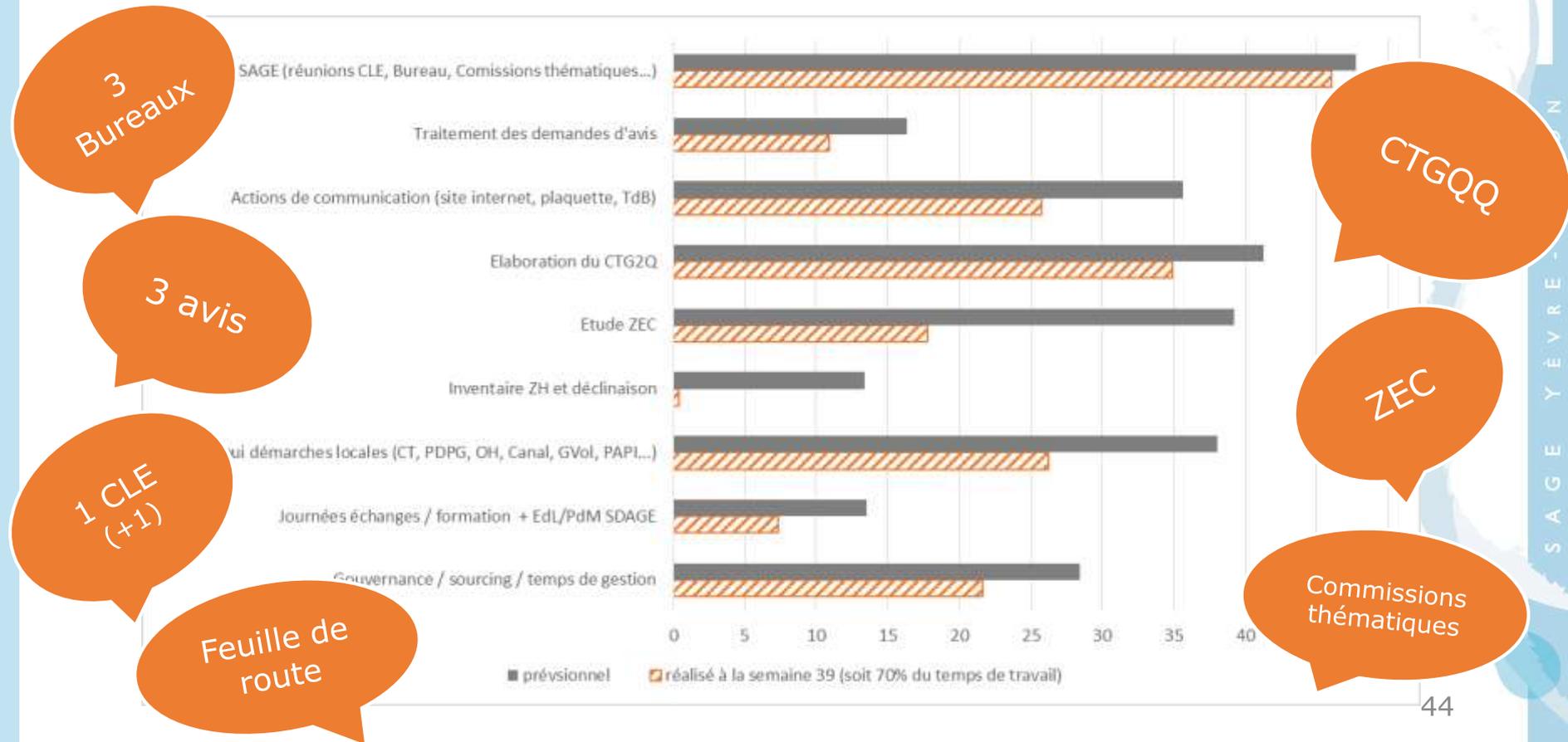
III. Débat sur le prochain programme de mesures

Adoption

IV. Programme d'action 2020 de la CLE

Point d'étape 2019

Cellule animation, état arrêté à la semaine 37 (13 sept., soit 70% année)



IV. Programme d'action 2020 de la CLE

Point d'étape 2019

- Poursuite des actions engagées, particulièrement:
 - appui auprès de la Chambre d'Agriculture 18 pour l'élaboration du CTGQQ,
 - démarrage de l'étude d'exploitation des potentialités en terme de champs d'expansion des crues.
- Rédaction de la feuille de route 2019-2024 de la CLE
- Accompagnement sur la précision du protocole de gestion d'irrigation agricole
- Appui aux démarches locales répondants aux objectifs du PAGD, notamment aux Contrats territoriaux engagés sur le périmètre
- Communication:
 - 1 lettre technique dédiée à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable éditée en mars 2019
 - Création d'une lettre d'information numérique et diffusion de 2 numéros
 - mise en ligne de nouvelles cartes interactives sur le site du SAGE
- compilation des données et maturation du tableau de bord de suivi de la procédure SAGE

IV. Programme d'action 2020 de la CLE

Programme d'actions 2020

Il est proposé de:

- MAINTENIR la cellule animation avec 1 ETP d'animatrice et 0.46 ETP support (appui administratif/financier, technique, géomatique...)
- RECONDUIRE l'appui auprès de la Chambre d'Agriculture du cher pour l'élaboration du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative en partenariat avec la CLE du SAGE Cher amont avec la mise en place d'1 ETP dédié à cette démarche et l'accueil d'un éventuel stagiaire.
- MAINTENIR les actions et l'accompagnement engagés en 2019 (étude ZEC, suivi des CT etc.) ;
- REALISER une étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles, estimée à 25 000 €.
- INITIER une étude mutualisée avec le SAGE Cher amont, en synergie avec le CTGQQ, pour évaluer les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires, estimée à 160 000€ (pour les 2 territoires)
- MAINTENIR les actions de communication: 1 lettre d'information technique, lettres numériques, tableau de bord + engager évaluation des besoin d'outils de communication communs inter-SAGE

IV. Programme d'action 2020 de la CLE

Programme d'actions 2020

Proposition traduite en terme de mobilisation de la cellule animation

Thème	Cellule complète 1.46 ETP	Renfort mutualisé 1 ETP
Animation SAGE (réunions CLE, Bureau, Commissions...)	17%	
Traitement des demandes d'avis	5%	
Actions de communication (site internet, plaquette, Tableau de Bord...)	12%	
Élaboration du CTG2Q	16%	100%
Étude ZEC	13.5%	
Étude d'évaluation du protocole de GVOL	7%	
Étude des effets potentiels de la substitution	5%	<i>mobilisable</i>
Inventaire ZH et déclinaison	1.5%	
Suivi/appui démarches locales (CT, PAPI, Canal, OH/regle11, PLUi/SCOT, Goule...)	12%	
Journées échanges/formation + EdL du SDAGE 2022	3.5%	
Gouvernance / sourcing / temps de gestion	7.5%	

IV. Programme d'action 2020 de la CLE

Programme d'actions 2020

Proposition au regard des objectifs inscrits au PAGD du SAGE Yèvre-Auron

Objectif général	N°	Objectif PAGD	Programme prévisionnel 2020 cellule animation	Dispositions du PAGD particulièrement concernées le cas échéant
Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau	1.1	Améliorer la connaissance des prélèvements et du fonctionnement de la ressource	- Elaboration du CTG2Q - Etude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique	1.1.3: améliorer la connaissance des volumes prélevés 1.1.4 améliorer la connaissance des flux souterrains
	1.2	Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation	- Etude des effets potentiels de la substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaire - Appui aux démarches locales	1.2.4: Favoriser la collaboration entre le SAGE et l'organisme unique 1.2.6/1.2.7/1.2.8: Accompagner la création des retenues de substitution / retenues collinaires/Privilégier les plans d'eau existants visant à limiter les prélèvements 1.2.9: évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique et la mise en place de retenues sur l'état de la ressource et la résorption du déficit quantitatif
	1.3	Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage	- Appui aux démarches locales	
	1.4	Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées	- Communication - Appui aux démarches locales	1.4.3: Poursuivre la réduction des prélèvements des collectivités 1.4.5: Réduire les prélèvements du Canal
Optimiser l'usage Alimentation en Eau Potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine	2.1	Organiser la gestion de l'AEP au niveau de l'ensemble du territoire et travailler sur les usages	- Réflexion sur un protocole spécifique AEP/forage irrigation	
	2.3	Pérenniser l'Alimentation en Eau Potable en sécurisant l'approvisionnement, en limitant les pertes et en reconquérant la qualité des eaux souterraines	- Appui aux démarches locales	2.3.5: Continuer la démarche de mise en place de plan d'actions sur les captages prioritaires afin de permettre la mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques. Sur les captages de Soulangis, du Porche et de Saint Ursin.

IV Programme d'action 2020

Objectif général	N°	Objectif PAGD	Programme prévisionnel 2020 cellule animation	Dispositions du PAGD particulièrement concernées le cas échéant
Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution	3.1	Réduire la pollution agricole	- Elaboration du CTG2Q - Appui aux démarches locales	3.1.1 à 3.1.3: Trouver des leviers pour la mise en place d'actions dans le domaine agricole 3.1.18, 3.1.19: Mettre en place une gestion spécifique pour les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)
	3.3	Réduire les pollutions des industriels	- Elaboration du CTG2Q	3.3.6: limiter l'impact des activités ne relevant pas de la nomenclature ICPE sur la qualité des cours d'eau
Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides	4.1	Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant	- Animation SAGE - Appui aux démarches locales - Communication - CTG2Q	
	4.2	Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau	- Etude ZEC	4.2.8: Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau 4.2.10: Préserver et restaurer les annexes hydrauliques
	4.3	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	- Appui aux démarches locales	
	4.4	Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu	- Appui aux démarches locales	4.4.5: Assurer la restitution de débits réservés au droit des ouvrages de prise d'eau des plans d'eau et des biefs de moulins, hors canal de Berry
	4.6	Améliorer la connaissance sur les zones humides et les protéger	- Inventaire zones humides et déclinaison - Etude ZEC	4.6.2: Gérer, entretenir et restaurer les zones humides 4.6.3: Traduire l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme. 4.6.6: Informer et sensibiliser sur les zones humides
Développer la connaissance, la communication et les actions concertées	5.1	La mobilisation des acteurs et la valorisation du territoire	- Animation SAGE - Communication - Etude ZEC	5.1.1: Continuer à entretenir la dynamique d'action, d'animation et de communication. 5.1.2: Déployer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE dont un animateur et un technicien supplémentaire si possible.
	5.2	La sensibilisation générale : création d'une culture commune autour de l'eau	- Communication - Etude ZEC - Animation SAGE	
	5.3	La sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux	- Appui aux démarches locales - CTG2Q	
	5.4	Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau	- Communication	5.4.6: Organiser des bilans et mises à jour des données à réaliser de manière périodique

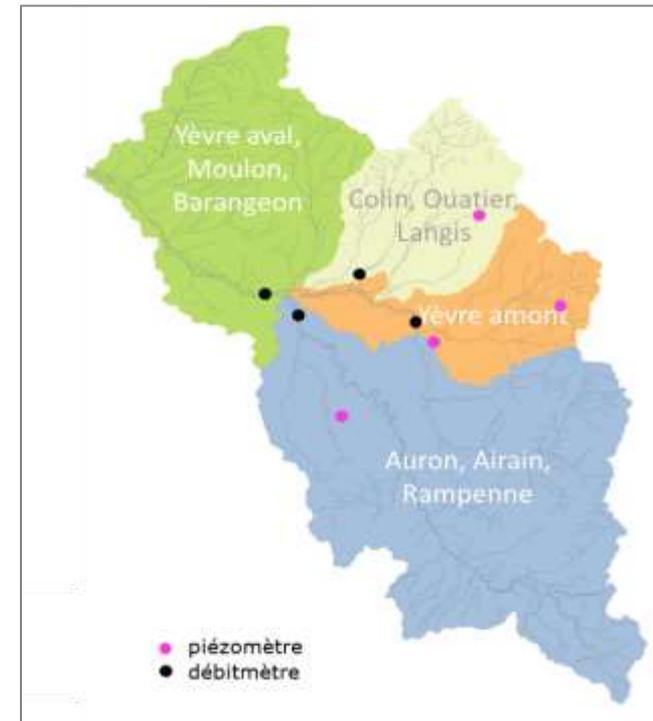
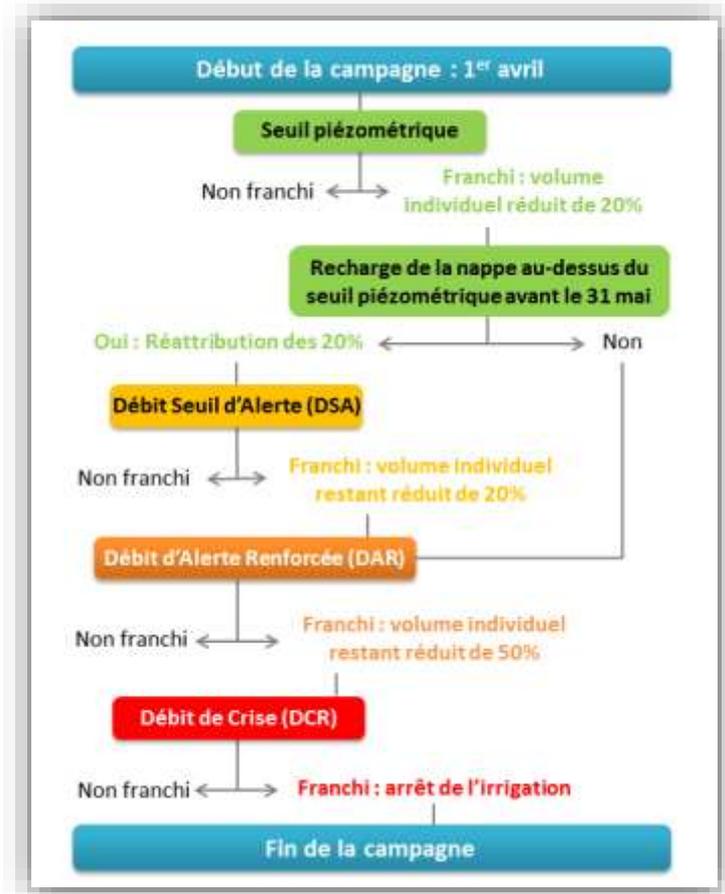
IV. Programme d'action 2020 de la CLE

Programme d'actions 2020

Validation

V. Demande de précision sur le protocole de G. Volumétrique

- Protocole inscrit dans la disposition 1.1.2 du PAGD du SAGE Yèvre-Auron
- La situation de franchissement à la hausse des débits seuils n'a pas été précisée



V. Demande de précision sur le protocole de G. Volumétrie

- Le Président du Syndicat des irrigants du bassin Yèvre-Auron a demandé à ce que soit étudié la possibilité de réattribuer des volumes lorsque les seuils sont franchis à la hausse.
- Travail de la commission gestion quantitative en 2018/2019
- Synthèse des principaux échanges:
 - Globalement: crainte en cas de réattribution d'accentuer l'effet « yoyo » autour des seuils et de retourner rapidement au seuil inférieur.
 - De façon plus fine en fonction de chaque seuil:
- Le franchissement à la hausse du **débit de crise** :
 - ne traduit pas à une tendance à la hausse des débits de façon durable ;
 - semble souvent lié à la pluviométrie, donc un besoin d'irrigation moindre (toutefois, la répartition spatiale peut être hétérogène) ;
 - le milieu est toujours en situation fragile.
- Le franchissement à la hausse du **débit d'alerte renforcée** :
 - ne traduit pas à une tendance à la hausse des débits de façon durable (effet « yoyo ») au regard des données historiques.
- Le franchissement à la hausse du **débit d'alerte** :
 - est tardif au regard des données historiques (de fin septembre à mi-novembre en moyenne selon les bassins) ;
 - certaines cultures peuvent toutefois encore nécessiter de l'irrigation (soja, levée du colza...) ou améliorer les conditions de récolte (pommes de terre par exemple).

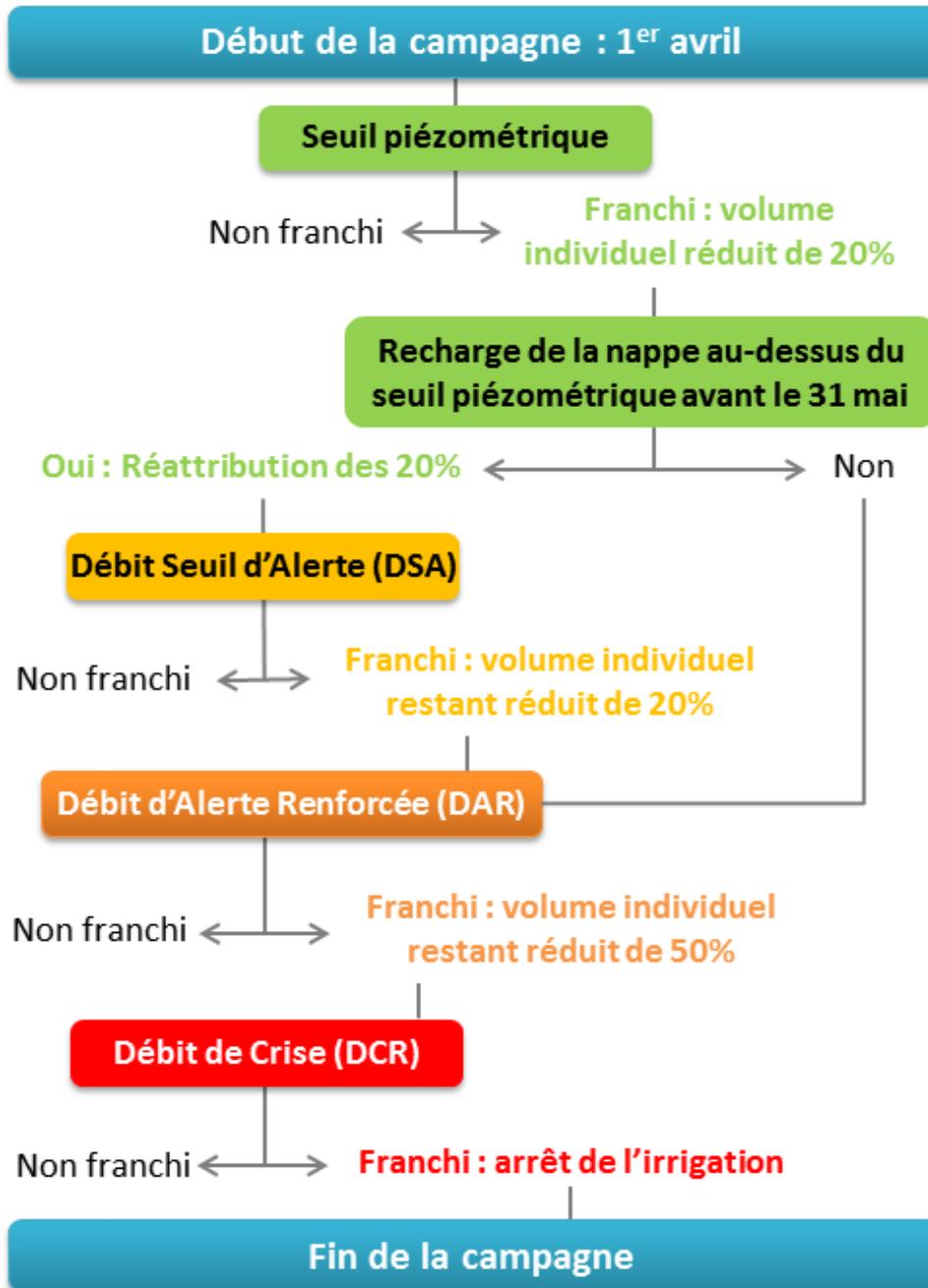
V. Demande de précision sur le protocole de G. Volumétrie

- Proposition de la Commission gestion quantitative, assortie des points de vigilance suivants:
 - seul le franchissement à la hausse du DSA semble traduire une meilleure viabilité des milieux naturels pour envisager une réattribution;
 - la durée de franchissement à la hausse doit traduire une réelle amélioration de la disponibilité de la ressource, il a été évoqué une durée de 7 jours sans que la Commission ait de réelle recommandation à faire à la CLE ;
 - la station du bassin Yèvre amont présente une sensibilité particulière, avec un effet « yoyo » autour des seuils plus fréquent que sur les autres stations utilisées ;
 - il doit être recherché une lisibilité et une facilité d'application de la décision de réattribution le cas échéant. C'est pourquoi il est proposé un coefficient de 0,2 (traduisant +20%) à appliquer.

$$\text{Volume réattribué} = V_{rc} + 0.2 V_{ra}$$

V_{rc}: **V**olume **R**estant au passage de seuil le plus **C**ontraint = volume non consommé constaté lors de la prise de l'arrêté le plus contraignant

V_{ra} : **V**olume **R**estant au passage de seuil d'**A**lerge à la hausse



écision sur le Volumétrique

Levée par AP de l'alerte:
irrigation avec Vrc +
0,2 * Vra

Levée par AP de l'AR:
irrigation avec Vrc

Levée par AP de la crise:
irrigation avec Vrc

PROJET

V. Demande de précision sur le protocole de G. Volumétrie

Il est proposé à la CLE de se prononcer sur :

- Le principe de la réattribution de volume en cas de franchissement à la hausse ;
- Les conditions de cette réattribution :
 - Pour quel seuil ?
 - Au bout de combien de jours de constats de franchissement ?
- Quel volume est réattribué ?
- le formatisme souhaité, et possible, de la décision, en cas de modification.

POINT AJOURNÉ

VII. Questions diverses

- **Avis émis par le Bureau de CLE par délégation**
 - Aménagement de la rocade Nord-Ouest de Bourges (3ème instruction)

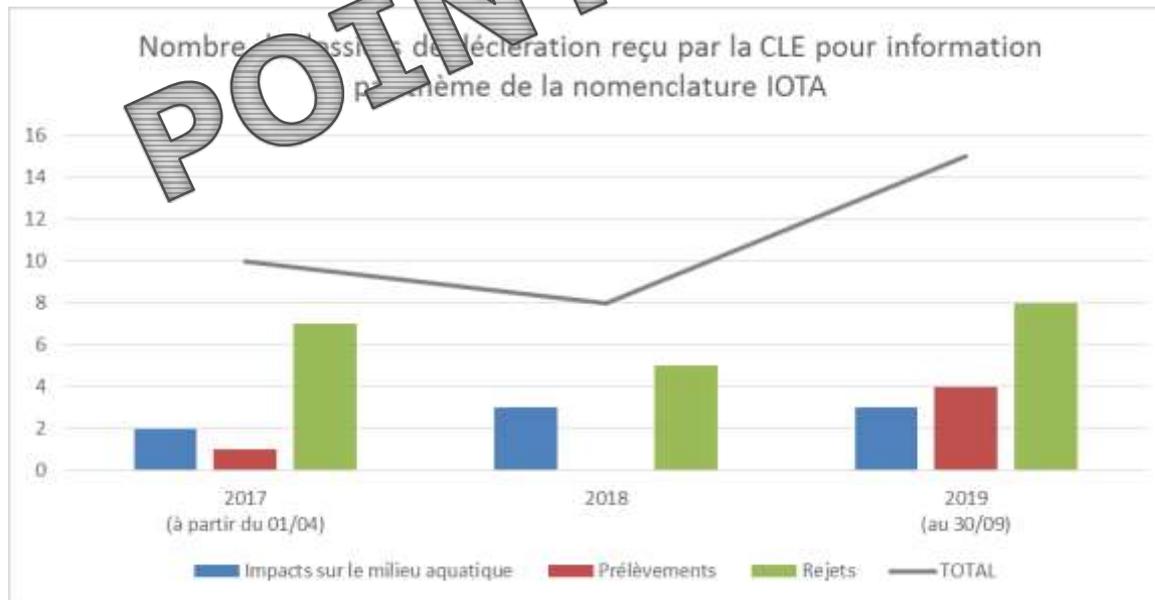
Suite à la présentation du projet par les services de la Direction des routes du Conseil départemental du Cher en Bureau de CLE le 20 mars 2019, et après avoir examiné les enjeux et problématiques traités dans ce projet au regard des dispositions et règles du SAGE, l'avis du Bureau de la CLE est soumis au vote :

La CLE souligne l'effort d'intégration des composantes environnementales dans ce projet par le pétitionnaire; elle l'invite à maintenir les partenariats développés pour la conception des mesures de réduction et compensation avec les acteurs locaux pour permettre leur bonne réalisation.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, et le projet semblant compatible avec le PAGD et le règlement du SAGE Yèvre-Auron, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'Autorisation.

VII. Questions diverses

- **Bilan partiel des dossiers de déclaration reçus en 2019**
 - 15 dossiers de déclaration pour information



Détail: voir note préparatoire

VII. Questions diverses

- **Questionnaire sur le rôle et le fonctionnement de la CLE**

Voir document transmis

VII. Questions diverses

- **État de la ressource en eau**

Présentation par la DDT du Cher



Olivier POITE

Adjoint au Chef de Service Environnement et Risque

VIII. Retour d'expérience

- **Développement de nouvelles filières agricoles**

Présentation par la Chambre d'Agriculture du Cher



Thomas BEILVERT – conseiller agro-environnement



Quelques dates:

Vendredi 18 octobre – 09h00 – Bourges

CTG2Q: table ronde « eau et collectivité »

Lundi 4 novembre – 14h00 – Bourges

CTG2Q: table ronde « eau et industrie »

Jeudi 7 novembre – 14h00 – Orléans

AELB: concertation sur le Programme de Mesures



Jeudi 14 novembre – 9h30 – Bourges

SAGE YA: rendu de la phase 1 étude ZEC



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Cellule animation: Bureau B226
Pyramides du Conseil Départemental
Route de Guerry
06.84.08.50.88